

CULTURE PRO



Crèches à la dérive

Devenue mère en même temps qu'elle se formait au médier d'éducatrice de jeunes enfants (EJE), Julie Marty Pichon a « mal à sa crèche ». Motif : la marchandisation de l'accueil de la petite enfance et l'entrée du privé lucratif dans le secteur. En clair, plus le taux d'occupation d'une crèche et le nombre d'heures facturées aux familles sont élevés, plus l'établissement reçoit des subventions de la CAF. « *Les directrices deviennent de véritables expertes de l'optimisation au lieu de faire leur travail de prévention et d'accompagnement des jeunes enfants et de leurs familles* », réproche l'autrice. Une situation qui se traduit par de nombreuses maltraitances et par une qualité de traitement très hétérogène d'une structure à une autre, comme en témoigne un rapport de l'Igas de 2023. Depuis longtemps, les acteurs du secteur réclament la mise en place d'un service public de la petite enfance. Car, rappelle l'EJE, « *le travail social ne doit pas être soumis à la concurrence* ».

B.B.

« *J'ai mal à ma crèche* », Julie Marty Pichon, éd. Eyrolles, 17,90 €.



Debout l'Ehpad !

L'association Old'Up est constituée de « *plus si jeunes et de pas si vieux* »... Bref, de personnes âgées curieuses, ayant envie de donner un sens à leur vie et d'être utiles. Alors pour savoir si elles iront en Ehpad « *pour mourir ou pour vivre* », les oldupiens ont décidé d'effectuer une rapide immersion dans trois établissements respectueux des personnes, histoire de démontrer que c'est possible. Ils font le récit de leur escapade avec Noël, qui dit que l'Ehpad l'a « *sauvé* », ou Martine, qui le trouve quand même trop « *isolé du centre-ville* », ou encore des professionnels qui affirment ne pas se reconnaître dans les situations de maltraitance dénoncées dans les médias. Reste le manque cruel de moyens, de formation des équipes, l'absurdité de certaines directives... D'où différentes préconisations des auteurs pour que ce dernier lieu de vie maintienne le lien humain. La relation à l'autre qui aide à vivre.

B.B.

« *Mort ou vif en Ehpad* », sous la direction de Marie-Françoise Fuchs, éd. érès, 14 €.

Protéger sans punir

C'est l'histoire de l'ordonnance de protection que relate la sociologue Solenne Jouanneau dans un livre-enquête passionnant. Instituée par la loi du 9 juillet 2010, ce dispositif « *garantit à toute personne affirmant être victime de la violence d'un (ex) partenaire de passer en urgence devant un juge aux affaires familiales* » sans être obligé de porter plainte ou d'engager une procédure pénale. Pour autant, le recours à cette ordonnance reste peu utilisé en France, contrairement à d'autres pays européens et nord-américains dotés du même outil. Pourquoi ? s'interroge la chercheuse, en revenant sur les conditions de son invention, de sa retranscription juridique et de sa mise en œuvre judiciaire. Comble du paradoxe : porté par les féministes, cet instrument – qui vise à sécuriser l'organisation effective de la séparation – a abouti à instaurer un seuil de violence « *juridiquement acceptable* » au sein du couple et n'a pas conduit les juges aux affaires familiales à remettre en cause la violence masculine.

B.B.

« *Les Femmes et les enfants d'abord ?* », Solenne Jouanneau, CNRS éditions, 26 €.

